



## **CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL**

Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2021

## **ETAIENT PRESENTS**

### Commission Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture

MME Nathalie ARTAYET  
MME Magali ARTECHE  
M. Jean-Marc AVRILLA  
MME Sylvie BECKER  
M. Nicolas BONNET  
MME Laurie CACHOT  
MME Cécile COUDREAU  
M. Michel DALMAS  
MME Michèle DARD  
MME Christine DE LA FOREST  
MME Lola DOUX  
MME Anne RACINE  
M. Dominique TEISSIER  
MME Marie VERON

### Commission Développement durable des territoires et valorisation du patrimoine

MME Rafaela DUMAS  
M. Cyprien FONVIELLE  
M. Nicolas IMBERT  
M. Maxime PRODRAMIDES  
M. William SEEMULLER  
MME Sophie WOLFIN

### Commission Espaces naturels, agriculture, forêts

M. Michel BLAISE  
M. Patrick DESPINOY  
M. Pierre ETCHEBERRY  
M. Francis GIORGI  
M. Yves GROS  
MME Manon MIRAGLIO  
M. Nicolas PLAZANET  
MME Jacqueline VUILLET

### Commission Usages en mer et milieux marins – activités nautiques

M. Jean-Marie BOUGNOUX  
M. Gilbert COURME  
M. Gérard CROSETTI  
M. Gilbert DEVICTOR  
M. Jean-Luc EURIN  
M. Marc Gérard FLEURY DE WITTE  
M. Guy HILY  
M. Franck LAUSSEL  
MME Catherine RIDOLFI  
M. Mirko ROSMAN

## **ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE**

M. Franck ALARY, chargé de mission éducation à l'environnement  
MME Violaine ARNAUD, responsable communication  
MME Giulia AZZOLINI, responsable du pôle Coopération et ingénierie financière  
MME Catherine BELLEGO, chargé de mission infrastructures terrestres et maritimes  
MME Laurence BONNAMY, cheffe du service Territoires durables  
M. Marc DUNCOMBE, directeur  
MME Virginie FERNANDEZ, responsable du pôle Accueil  
MME Marie-Claire GOMEZ, chargée de mission Natura 2000

MME Christine GRAILLET, cheffe du service Accueil, communication, tourisme et écocitoyenneté  
MME Isabelle MONFORT, présidente du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros  
MME Marion PEIRACHE, référente milieu marin et Pelagos  
M. Stéphane PENVERNE, chargé de mission ressources et accompagnement des territoires  
M. David PONCIN, chef du service Systèmes d'information  
M. Jean-Marc PRIEUR, chargé de mission tourisme durable - référent marque Esprit Parc national  
M. Eric SERANTONI, chargé de mission gestion et travaux en milieux naturels terrestres  
MME Fabienne TANCHAUD, chargé de mission agro-écologie – transition écologique  
M. VICTOR, directeur adjoint

### **ETAIENT EXCUSES**

M. Gilles MARTIN, président du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros

#### Commission Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture

M. Jacques THERY  
M. Henri RIBOT  
M. Sébastien HASBROUCK  
M. Stéphane ANGIUS  
M. Patrick LAFITTE  
M. Georges PRUD'HOMME  
MME Olivia PAPINI  
M. Marc SIMO  
M. Vincent BLONDEL  
MME Adèle LE BER  
M. Julien AURAY

#### Commission Développement durable des territoires et valorisation du patrimoine

MME Marianne BARROIS  
M. Robert EYRAUD  
MME Laurette ALARIO  
MME Brigitte GELMAN  
MME Sandrine FIRPO  
MME Christine BOURDACHE  
M. Marc CREUSEFOND  
M. Eric NANNI  
M. Pierre LAVILLE

#### Commission Espaces naturels, agriculture, forêts

M. Julien BOUILLIE  
M. Florent AUDIBERT  
MME Anny THERY

#### Commission Usages en mer et milieux marins – activités nautiques

MME Madeleine VAILLEUX  
M. Christophe CHEVALLIER  
M. Claude MAZELLA  
M. Denis INFANTE  
MME Marie-Joséphine DE CLERCQ  
M. Christophe DESIX  
M. Jean-Yves FORMENTIN  
M. Robert BIASIZZO  
M. Pierre MORERA  
M. Sylvain POIRIER  
M. Kristiansen VANCAEMBERG  
MME Angélique COLFORT

## 1 - Mot d'accueil du président du CESC et de la présidente du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros

**Mme Monfort**, présidente du Conseil d'administration ouvre la séance plénière du CESC à 9h30. Elle souligne qu'être membre du CESC est un honneur, mais aussi un engagement et une responsabilité. Chacun des membres ont été désignés personnellement car l'établissement a confiance en leurs expertises. Le Parc national de Port-Cros a besoin de leurs propositions sur la vision stratégique de l'établissement, et sur la hiérarchisation des orientations. L'établissement compte sur le CESC pour faire vivre la charte, pour son évaluation et sa révision, pour le bilan du Programme Triennal d'Actions 2017-2020 (PTA) et l'élaboration du prochain Programme Pluriannuel d'Actions (PPA).

Elle informe que cette instance n'est pas un lieu de revendication, mais bien une interface privilégiée entre le Parc national et les acteurs socio-économiques du territoire. Les membres se doivent d'être les garants du respect de l'intérêt général. Si être membre du CESC représente un investissement intellectuel et en termes de temps, c'est aussi une chance de pouvoir exprimer concrètement la passion que chacun a de ce territoire. Elle conclut en souhaitant la bienvenue à tous. **Mme Monfort** donne la parole au **président** du CESC, et le remercie d'avoir repris cette fonction.

**Le président** salue les équipes du Parc national, les nouveaux membres mais aussi les anciens membres qui ont réalisé un travail de fond pour l'élaboration de la charte. Cette réunion va s'attacher dans la première partie à détailler les principes et le fonctionnement du CESC. La seconde partie portera sur l'examen du 1<sup>er</sup> PTA que les membres devront effectuer. Il souligne qu'il compte sur eux pour réaliser cette exercice.

## 2 – Présentation du fonctionnement et objectifs du nouveau CESC

**Le directeur** déclare que le Parc national est un espace exceptionnel qui fait rêver et il faut bien le garder en tête pour raconter une histoire ensemble aux acteurs du territoire. Le Parc national, c'est une équipe d'agents mais qui ne travaille pas seule. C'est un animateur territorial qui doit composer avec différentes forces vives (collectivités territoriales, associations, société civile, etc). Le Parc national travaille de mieux en mieux et de plus en plus avec des privés (à travers la marque Esprit Parc national par ex).

Le CESC a fait un travail remarquable de concertation pour la phase de construction de la charte, entre 2012 et 2016. Cette charte est très ambitieuse car elle couvre pas moins de 240 projets. Cette charte court sur 15 ans, la mi-parcours n'est donc pas encore atteinte. La phase de construction de la charte étant révolue, l'établissement se situe aujourd'hui dans la phase active de mise en application de la charte. Le CESC devra avoir un regard d'expert sur le bilan du Programme Triennal d'Actions 2017-2020 (PTA).

**Le directeur** résume les 3 missions du CESC :

- Rôle d'expert du Parc national et c'est en cela que le mode de désignation, qui a été validé par le Conseil d'administration du Parc national, est *intuitae personae*. Les membres s'expriment en leur nom propre et non pas exclusivement comme représentant de leur structure. Ce fonctionnement permettra de sortir des représentations purement sectorielles et de favoriser la transversalité.
- Rôle de co-constructeur de partenariats. La charte est construite par les acteurs du territoire et pas uniquement par le Parc national. L'établissement partage des valeurs et des objectifs et c'est dans la co-construction qu'il est plus aisé de mettre en œuvre des dynamiques de territoire. Aujourd'hui, l'établissement compte environ 200 partenariats sans compter les chartes de pêche, de plongée, etc. Cette dynamique est importante et fonctionne bien.
- Rôle de remontée des informations du territoire. Le Parc national n'a pas réussi à bien faire

impulser cette démarche. De nombreux projets sont portés par les acteurs du territoire dont le Parc national n'a pas connaissance. Il faut réfléchir à des manières de faire remonter les projets qui partagent les valeurs de la charte.

**Mme Monfort** confirme que le CESC doit faire remonter les informations pour que le Parc national connaisse mieux le territoire, mais il faudrait aussi que le CESC soit ambassadeur des valeurs du Parc national, et de son travail correspondant qui peut parfois être incompris. Les membres doivent aider à mieux faire comprendre la position de l'établissement. Il faut des « interprètes » du Parc national.

**Le directeur** approuve les dires de **Mme Monfort**. Il précise que le Parc national a mis en place des outils de communication tels que le flash infos qui est diffusé aux instances de l'établissement (CESC, Conseil d'administration, Conseil scientifique) et dont les retours sont positifs. Il y a aussi les réseaux sociaux du Parc national pour ceux qui souhaitent en savoir davantage ou accompagner l'établissement dans la réalisation d'un projet en particulier.

**Mme Monfort** préconise de poser des questions au Parc national pour demander des explications supplémentaires ou clarifier des éléments lorsque les membres en ressentent le besoin.

**Le directeur** informe que lorsque le flash infos est diffusé, certaines associations reviennent vers le Parc national dans le but de développer tel ou tel sujet pour en informer les membres de leurs associations. C'est le cas de l'association des Amoureux de Porquerolles et de leur bulletin *Porquerolles Infos*.

**Le président** demande si les participants ont des questions quant aux missions du CESC.

**M. Prodromidès** se dit inquiet quant à la nouvelle organisation et la disparition des collèges territoriaux. Il n'est pourtant pas opposé aux évolutions et à une répartition du CESC selon des modes différents, mais il rappelle qu'il y avait au départ des collèges géographiques et des commissions thématiques, aujourd'hui, seules subsistent les commissions. Or, il s'agit bien d'une charte de territoire et s'il n'y a plus de représentation géographique, les membres auront des difficultés à partager les préoccupations du territoire en lien avec le Parc national. Il craint, par l'instauration de ces seules 4 commissions, une perte des informations. Il pense que le maintien de la représentation géographique permettrait de mieux fonctionner car les commissions thématiques ne seront pas suffisantes.

**Mme Monfort** répond que l'idée sous-jacente est de recréer du lien, de « réunifier ». Elle a le sentiment qu'il y a eu ces derniers temps, une coupure entre le littoral et les îles. La représentation territoriale se fait par le biais des nombreux membres issus des îles et du littoral. Il faut renforcer les relations qui se sont distendues entre les îles, le littoral et la mer.

**Le directeur** souligne que c'est ce qu'a fait le Parc national en interne. En effet, en 2019, l'établissement s'est réorganisé pour compenser la baisse d'effectifs, et pour créer du lien entre les équipes insulaires et continentales, car il y avait une insuffisance de communication. Sur les îles, il existe déjà d'autres réunions. A titre d'exemple, sur Porquerolles, il y a les réunions communales de début et fin de saison, les réunions Ad Hoc (Natura 2000), le comité SMILO insulaire, les réunions entre la direction du Parc national et les associations de l'île. Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) du Parc national, il y est mentionné un effet miroir entre le littoral et les îles. Il faut le faire jouer au maximum et cela peut être via les commissions thématiques. **Le directeur** conclut en disant que ce nouveau dispositif est à expérimenter, il n'est pas figé dans le temps. Il faudra évaluer, dans un an ou deux, si cela fonctionne bien ou non.

**M. Prodromidès** insiste en disant que la mise en place de réunions de groupe territoriaux permettrait de gagner du temps, et une meilleure transmission d'informations. Par ailleurs, il

souligne que le Parc national pourrait faire revivre le Conseil des îles qui est en sommeil depuis plusieurs années. Cette instance permettait de créer de la transversalité entre les 3 îles.

**Le président** se dit très favorable pour aller à la rencontre des gens qui vivent sur ce territoire pour une communication plus directe et bénéficier de feedback.

**M. Devictor** regrette l'instauration des 4 commissions qui va entraîner un travail distinct. Il n'y aura plus de réunions tous ensemble, or certaines décisions sont communes aux thématiques.

**Le président** répond que la réunion commune est la réunion plénière annuelle, où un rapporteur de chaque commission présentera les conclusions.

**Le directeur** répond que le CESC ne rend pas de décisions, c'est un organe consultatif dont le rôle est d'éclairer le travail du Parc national.

**M. Devictor** approuve, il entendait ce terme davantage dans le sens de conclusions. Les membres devraient pouvoir réaliser une synthèse commune.

**Le directeur** rappelle qu'il existe une gouvernance générale plurielle sur le territoire. Les choix opérés relèvent de compétences croisées notamment, entre la mairie de Hyères, des 4 autres communes de l'aire d'adhésion, de la métropole TPM, de la Préfecture du Var, d'autres services de l'État, d'associations etc. Le Parc national n'est pas le Parc des Îles d'Or mais bien d'un territoire situé entre Ramatuelle et La Garde. Il y a des actions qui concernent le territoire littoral, d'autres les îles, il faut respecter un certain équilibre.

**M. Fleury De Witte** abonde les propos de **M. Prodromidès** sur le Conseil des îles. Il souhaiterait le voir rétabli, car les îles sont différentes du littoral. Cette instance avait un sens et il est regrettable qu'elle n'existe plus.

**Le directeur** répond que cette instance dépasse la problématique du CESC. Le Conseil des îles ne doit pas être uniquement porté par le Parc national, la participation de la mairie et de TPM est nécessaire pour une approche décisionnelle. **Le directeur** insiste sur le fait que l'établissement souhaite aujourd'hui co-construire les projets mentionnés dans la charte et non de trouver des projets communs pour les îles.

**Mme Becker** voudrait s'assurer de bien saisir le rôle que l'on attend des membres du CESC. Elle croit comprendre que c'est celui d'ambassadeur du territoire.

**Le directeur adjoint** confirme, mais pas uniquement. Il ne faut pas oublier aussi le rôle d'expert. Il prend l'exemple des ZPF (zones de protection forte). Le CESC pourrait, via une synthèse, émettre des propositions et des conseils auprès du Parc national sur le sujet.

**M. Blaise** indique qu'il rejoint la crainte de **M. Prodromidès** sur le cloisonnement engendré par les commissions thématiques. Il pourrait y avoir un risque de perte d'informations et de contact. De plus, il estime que le CESC est invité en aval des actions plutôt qu'en amont. Les membres ont un rôle de « public », leurs réflexions sont inexistantes.

**Le président** voudrait remettre les éléments dans le contexte. La charte est actée, il n'est plus question d'estimer si le projet est bon ou non. Le Parc national souhaite aujourd'hui réorienter le CESC pour mettre en œuvre la phase de déploiement de la charte. C'est pourquoi, le rôle d'expert est capital, le travail de co-construction et d'animation n'est absolument pas passif et ne se fait pas a posteriori comme l'indiquait précédemment **M. Blaise**.

Le rôle d'ambassadeur impose aux membres du CESC de prendre connaissance de ce que fait le

Parc national. Il est donc nécessaire de suivre la communication, poser des questions au besoin, de manière à diffuser l'information relative aux projets. Le CESC est véritablement une structure d'interface. **Le président** conclut en transmettant les excuses de M. Martin, président du Conseil Scientifique du Parc national. Il estime qu'il faut regarder comment fonctionne le Conseil Scientifique, s'en inspirer. Cette instance émet des avis techniques mais n'interfère pas dans le travail du Parc national.

**Le directeur** estime qu'il ressort rarement des éléments structurants lors des grandes réunions plénières. La question aujourd'hui n'est pas de dire quel projet fait-on, mais de dire comment va-t-on le construire, avec quels partenaires, etc ? **Le directeur** invite les membres qui auraient des difficultés à se retrouver dans ce nouveau fonctionnement à venir en discuter avec lui.

**Mme Ridolfi** évoque la composition des commissions et indique que M. Patrice Resch et Mme Katia Lagarde n'y figurent plus. Elle souhaiterait savoir pourquoi. Par ailleurs, elle estime qu'il y a une erreur dans la commission Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture car le **président** y est inscrit, or étant donné son statut il ne peut y être. En outre, elle estime qu'il manque un acteur du port de Porquerolles dans la commission Développement durable des territoires et valorisation du patrimoine. Le port de Porquerolles compte pas moins de 700 bateaux, aussi, en termes de gestion de l'eau, de l'énergie, etc, une personnalité du port aurait toute sa place.

**Le président** répond qu'il figure sur la liste de cette commission, car il devait bien apparaître sur l'une d'entre elles, mais il confirme qu'il participera à toutes les commissions.

**Le directeur** répond que Mme Lagarde est décédée récemment. Le Parc national a apporté ses condoléances à sa famille. Mme Lagarde représentait les propriétaires forestiers et était très active sur la restauration du post-incendie. Quant à M. Resch, il a démissionné car il ne se retrouvait plus dans le nouveau fonctionnement du CESC. Concernant l'acteur portuaire, **le directeur** précise que des personnalités pourront être invitées au cas par cas selon les sujets. Elles n'ont pas été intégrées dans la composition des commissions car les structures publiques telles que les collectivités territoriales n'ont pas vocation à être membres.

**Mme Dard** demande si la suppléance de membres pourra être possible.

**Le directeur** répond par la négative. Dans l'ancien fonctionnement, les titulaires et les suppléants représentaient environ 126 personnes, ce qui était compliqué à gérer sur le plan des invitations, etc. Par ailleurs, si pour certains cela fonctionnait, pour d'autres, la communication entre titulaire et suppléant était inexistante. C'est pourquoi il n'y a plus de représentation fonctionnelle du territoire, mais bien une représentation via des experts. C'est l'individu qui prime et non la structure.

### 3 - Présentation du bilan du Programme Triennal d'Actions 2017-2020

Les diapositives présentées en séance sont disponibles via ce lien.

**Le président** informe que le premier travail de ce nouveau CESC sera de réaliser une analyse qualitative du bilan du Programme Triennal d'Actions 2017-2020 (PTA) afin d'émettre un avis d'ici la fin d'année. Cet avis permettra d'appuyer la sélection des projets qui devra être effectuée pour le prochain Programme Pluriannuel d'Actions (PPA).

**Le directeur adjoint** précise que deux documents ont été diffusés aux membres en amont de cette réunion :

- Un document sur les projets « balises/amers » : ce document reprend les projets prioritaires 2017-2020 réalisés en cœur de parc (balise) et en aire d'adhésion/aire maritime adjacente (amer).
- Un document sur les missions socle : il s'agit de l'activité courante de l'établissement qui

représente parfois pour les services, 50 % de leur activité. Ces missions sont une partie inapparente de la charte mais sont pourtant très importantes (police de l'environnement par ex).

Ces documents sont ponctués d'interviews de partenaires qui permettent de remettre en perspective les actions qui ont été réalisées par le Parc national.

**Le directeur adjoint** ajoute qu'un questionnaire sera envoyé au CESC, qui permettra d'aider à l'analyse de ce bilan. Les résultats seront synthétisés et constituera une sorte d'avis du CESC. Cette annexe sera présentée au prochain Conseil d'administration et servira de tremplin pour la construction du prochain PPA.

Par ailleurs, une fois que le second PPA sera terminé, les questions qui sont indiquées dans la feuille de route du CESC (envoyée en amont de la réunion) serviront à évaluer à mi-parcours si l'établissement a réussi son pari sur les questions évoquées.

**La présidente** rappelle que le temps de l'action et le temps administratif ne sont pas les mêmes, cela ne signifie pas que les projets ne suivent pas leurs cours.

**Le directeur adjoint** confirme. La charte court sur 15 ans. De nombreuses actions ont déjà été réalisées ces 4 dernières années. Il reste maintenant 11 ans pour prioriser le reste des projets.

#### > *Service Accueil, Communication, Tourisme, Ecocitoyenneté (ACTE)*

Les diapositives présentées en séance sont disponibles via ce lien.

**Mme Graillet**, cheffe du service présente brièvement les missions de son service. Elle informe qu'il a fait l'objet d'une profonde restructuration ces 4 dernières années, avec notamment la création d'un pôle accueil qui a pour objectif de déployer ses actions sur le territoire du parc national et le recrutement d'un chargé de mission sur le tourisme durable et la marque Esprit Parc national.

Elle expose ensuite les faits marquants des actions de son service sur la période 2017-2020.

A noter :

300 candidatures au BTS GPN ont été recensées cette année (25 places disponibles). Cela démontre bien que l'ouverture de cette formation répond à un réel besoin.

#### > *Service Territoires Durables (TD)*

Les diapositives présentées en séance sont disponibles via ce lien.

**Mme Bonnamy**, cheffe du service présente brièvement les missions de son service en indiquant qu'il travaille sur 5 axes :

- Gestion du domaine de l'État, domaine naturel terrestre et maritime dans laquelle le service travaille à mettre en place la gestion des usages et aménagements liés à l'accueil du public par ex.
- Entretien des bâtiments, une cinquantaine de bâtiments appartiennent au Parc national (locaux techniques, maisons de parc, logements, monuments historiques...).
- Agro-écologie : mise en place de projets et accompagnement des acteurs du territoire vers des démarches vertueuses.
- Transition écologique : travail sur les questions d'eau, d'énergie, de déchets, accompagnement des projets portés par des privés ou des collectivités territoriales.
- Travail auprès des services de l'Etat sur la planification du territoire.

Elle expose ensuite les faits marquants des actions de son service sur la période 2017-2020.

A noter :

Ouverture au public du fort du Pradeau prévue en 2022 qui deviendra un centre d'interprétation du Parc national.

**Le directeur** informe également des actions mises en place dans le cadre de la démarche capacité de charge et des mesures mises en œuvre pour réduire l'hyper-fréquentation.

A noter :

Depuis le 22 août, promulgation de la loi sur l'hyper-fréquentation fixant ainsi le cadre juridique



permettant de réguler l'accès à des espaces du domaine public dès lors qu'ils sont protégés par le code de l'environnement.

> *Service Connaissance pour la Gestion de la Biodiversité (CGB)*

Les diapositives présentées en séance sont disponibles via ce lien.

**Marion Peirache**, référente du milieu marin et **Mme Gomez**, chargée de mission Natura 2000 et aire maritime adjacente indiquent que les missions socles du service sont l'acquisition de connaissances sur la biodiversité, qui permettent d'alimenter les projets qui vont être menés, notamment ceux liés au changement climatique.

Elles exposent ensuite les faits marquants des actions de son service sur la période 2017-2020.

Le CESC sera sollicité pour la gouvernance partagée de l'aire maritime adjacente (AMA) sur la mise en place des Zones de Protection Forte (ZPF). Par ailleurs, il serait intéressant que le CESC puisse communiquer sur les enjeux liés à l'activité scientifique du Parc national (espèces exotiques envahissantes, baisse très importante d'échinodermes par ex).

A noter :

La synthèse des activités et résultats du programme décennal de restauration écologique de la réserve intégrale de Bagaud se trouve ici : <https://fr.calameo.com/read/00031836317a0d59ca220>

> *Systèmes d'Information (SI)*

Les diapositives présentées en séance sont disponibles via ce lien.

**M. Poncin**, chef du service informe que ce service transversal est composé d'agents du Parc national et du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles. Il a en charge les infrastructures matérielles, mais aussi la gestion des données, de la cartographie, le développement d'applications. Le service est intervenu dans tous les projets qui ont été présentés précédemment. Il travaille également en collaboration avec des partenaires externes tels que les associations ou les collectivités territoriales.

Il expose ensuite les faits marquants des actions de son service sur la période 2017-2020.

> *Pôle Coopération et Ingénierie Financière (CIF)*

Les diapositives présentées en séance sont disponibles via ce lien.

**Mme Azzolini** est en charge de la coopération et du suivi de l'évaluation de la charte. La coopération s'effectue par exemple avec d'autres aires marines protégées de Méditerranée par le biais du réseau MEDPAN dont l'établissement est trésorier, mais aussi à travers un panel de projets européens.

Quant au suivi de la charte, 250 actions ont pu être mises en œuvre entre 2017 et 2020, un taux d'avancement a été indiqué pour chaque action.

**Mme Ridolfi** remercie les équipes pour ce travail et cette présentation. Elle estime qu'en termes de communication, il serait judicieux pour le territoire que chacun puisse travailler sur un nouveau nom du Parc national. Elle comprend que l'établissement souhaite conserver la référence historique car il s'agit du premier parc marin, mais il est difficile pour un touriste lambda de comprendre qu'il est dans un Parc national lorsqu'il se trouve à Ramatuelle ou Porquerolles par exemple. Par ailleurs, dans la présentation sur les espèces exotiques envahissantes, l'éradication de la Caulerpe n'a pas été évoquée, elle voudrait savoir si sa présence a baissé ou non.

**Le directeur** répond que ce sera le rôle des commissions d'analyser cette volonté de modification du nom du Parc national. Il est vrai que c'est une réelle question, et il y aurait plusieurs façons de la résoudre (déclinaison du nom par ex). Quant à la Caulerpe, la mission de contrôle qui a été réalisée cet été en lien avec l'Université de Nice et les clubs de plongée a permis de révéler qu'il n'y avait pas de nouveau site de développement de Caulerpe à Port-Cros. En revanche, pour Porquerolles, les actions d'éradication sont engagées via du bénévolat et cela prendra du temps pour une disparition complète car les sites impactés par la Caulerpe sont très divers.

**M. Imbert** félicite les équipes sur la qualité des exposés et la diversité des travaux. Il comprend que de nombreux sujets seront plutôt traités au sein des commissions thématiques. Il estime qu'il faudra une bonne communication et interconnexion entre chaque commission et chacun des animateurs pour un bon fonctionnement du collectif. Il serait intéressant que les animateurs de chaque commission puissent prendre l'initiative, sur des sujets transversaux spécifiques, de pouvoir se coordonner entre eux, ce qui facilitera les approches transverses. Il se dit très intéressé par le SIG, et la manière d'y accéder.

**M. Fleury de Witte** remercie les équipes pour ce travail et souhaitait simplement informer que le service public a joué le jeu concernant la fréquentation, ce qui n'a malheureusement pas été le cas pour les autres compagnies. A 11 heures du matin cet été, il pouvait y avoir jusqu'à 6 navires à passagers créant des nuisances pour les plaisanciers.

#### 4 – Planning du CESC 2021-2022

Les diapositives présentées en séance sont disponibles via ce lien.

**Le directeur adjoint** présente l'échéancier sur 2021 et 2022.

A l'issue de cette réunion, la prochaine étape pour le CESC sera de répondre avant la mi-octobre au questionnaire sur le bilan (envoyé prochainement).

#### 5 – Questions diverses

**M. Courme** informe que son club de pêche situé à Bormes-les-Mimosas a reçu il y a environ un mois et demi, une note de la DDTM qui indique que les bateaux de plus de 12 mètres n'auront plus le droit d'ancrer de Bormes-les-Mimosas jusqu'à Bregançon. Il souhaiterait savoir si cette information est confirmée.

**Le directeur** répond qu'il n'est pas au courant de cette mesure.

**Le président** répond que ce type de question technique doit plutôt être posée dans la commission thématique dédiée : Usages en mer et milieu marin – activités nautiques.

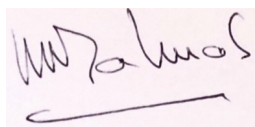
**Le président** remercie les membres et compte sur eux pour répondre rapidement au questionnaire, une fois qu'ils auront pris connaissance du rapport du Programme Triennal d'Actions. Il invite les membres à faire part très librement de leurs commentaires.

**L'ensemble des documents évoqués en séance seront mis à disposition sur un espace collaboratif « RESANA ».**

**Cet espace sera également le lieu de travail virtuel de chaque commission. Une invitation auprès de chaque membre sera envoyée courant octobre pour se connecter sur cet espace.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12:45.

Le président du CESC,

A handwritten signature in black ink on a light pink rectangular background. The signature is cursive and appears to read 'M. Courme'.



# Conseil Économique Social et Culturel du Parc national de Port-Cros

*Séance du 28 septembre 2021  
(Visioconférence)*

# Ordre du jour

- 1 – Mot d'accueil de la présidente du Conseil d'administration du Parc national et du président du CESC, tour de table « express »**
- 2 – Présentation des objectifs et des principes de fonctionnement du nouveau CESC**
- 3 – Présentation du bilan du plan triennal d'actions 2017-2020**
- 4 – Planning du CESC 2021-2022**
- 5 – Questions diverses**

## 2 – Présentation des objectifs et des principes de fonctionnement du nouveau CESC

### ● Objectifs

- > **S'organiser comme un organe pro-actif de conseil thématique « à dire d'expert » du Parc national (pas de représentation géographique) autour d'une feuille de route claire**
- > **Appuyer la création de partenariats autour du projet de territoire porté par la Charte à travers des travaux en commissions thématiques**
- > **Travailler à la remontée des informations du territoire mettant les partenaires en position de co-construction de projets futurs avec le Parc national en mettant en place des échanges réguliers entre les acteurs du projet de territoire**

## 2 – Présentation des objectifs et des principes de fonctionnement du nouveau CESC

### ● Principes de fonctionnement

- > **Création de 4 commissions thématiques**
  - > **Tourisme durable, éducation à l'environnement et culture ;**
  - > **Développement durable du territoire, valorisation du patrimoine ;**
  - > **Espaces naturels, agriculture, forêts ;**
  - > **Commission Usages en mer et milieux marins – activités nautiques.**
- > **Nomination *intuitu personæ* sans suppléance de personnalités (avec possibilité de faire intervenir d'autres experts si nécessaire)**
- > **Élection d'un animateur par commission thématique**
- > **Réunions au moins trimestrielle des commissions**
- > **Réunion plénière annuelle**
- > **Réalisation d'un rapport d'activités annuel par le président du CESC**

## 3 – Bilan du premier Plan d'action (2017-2020)

### ● Structuration

> Un document non exhaustif qui met en valeur des projets marquant :

- Les projets « balises » déployés en cœur de Parc
- Les projets « amer » déployés en zone d'adhésion ou en aire marine adjacente (AMA)

> Un document qui met en valeur les missions socles, qui structurent l'activité « courante » des services chargés de domaines ainsi que celle des services support

> Un document ponctué par des interview qui sont autant de regards croisés sur l'activité de ces premières années de mise en œuvre du projet de territoire

# 3 – Bilan du 1<sup>er</sup> PPA – Faits marquants - Missions du service – Accueil, Communication, Tourisme durable et Eco citoyenneté

**Objectifs : accompagner les changements de dimension du Parc national**

## **Accueil**

- Déployer une offre sur le littoral
- S'ouvrir aux publics en situation de handicap

## **Communication & Culture**

- Adapter les outils
- Développer les liens Arts et Nature

## **Tourisme durable**

- Mettre en adéquation l'activité touristique et de loisirs avec les valeurs liées à la destination parc national
- Qualifier l'offre touristique (Marque Parc)

## **Eco-citoyenneté et EEDD pour tous**

- Accroître l'amplitude du parcours éducatif « parc national »
- Sensibiliser tous les publics

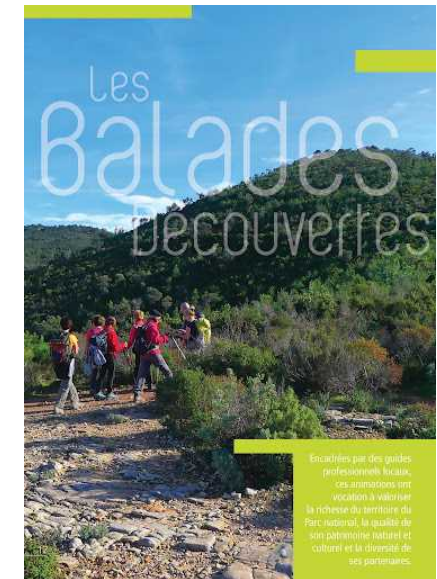


**Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture**



# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 – Faits marquants - Accueil

- Proposer une offre de découverte complémentaire sur le littoral en partenariat avec les communes et les ambassadeurs du parc national
- Identifier des axes identitaires pour une mise en récit du territoire qui nous distingue
- Développer une ligne de produits porteuse de sens et prétexte à la médiation



Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture

# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

## Projets 23 & 24 – Mesure 3.II.1

## Accueil des publics en situation de handicap

- Visite virtuelle du fort Sainte Agathe - Porquerolles
- Équipements (gratuité)
  - > Tiralo – Plage d’Agent Porquerolles + gratuité navettes
  - > vélo adapté pour PMR pour l’île de Porquerolles
  - > Kayak fond transparent - Giens
- Visites spécifiques
  - > Malvoyants (chants oiseaux + mallette de formes)



**Tourisme durable, éducation à l’environnement, culture**

# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

## Projet 43. Mesure 5.2.5

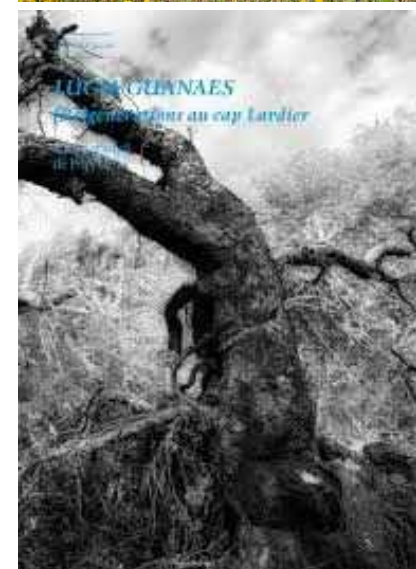
### Résidence d'artistes



#### Régénération post incendie – Cap Phoenix

Lucia Guanaes, photographe franco-brésilienne en résidence 2019 et 2020 au Cap Lardier

- > Exposition photographique
- > Une publication
- > Rencontres (ateliers d'écriture, interviews, conférences-débats, projection)
- > Recueil de témoignages



*Le projet Cap Phoenix est conçu en partenariat avec la commune de La Croix-Valmer et le Conservatoire du littoral avec le soutien financier de la Fondation Total et de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le thème de la régénération du site.*

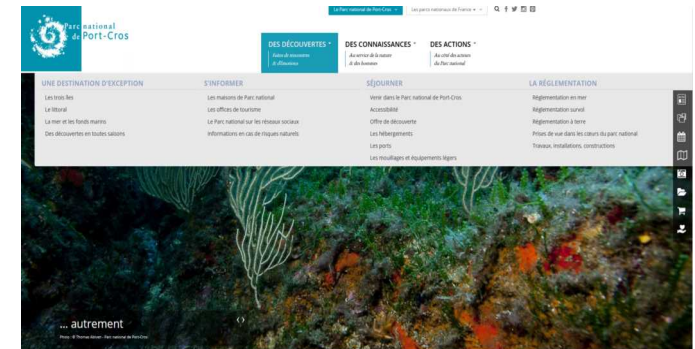


# 3 – Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

## Communication

Le site internet du Parc national (refonte inter Parcs)

- Un outil structurant
- Des actualités et communiqués de presse
- Un agenda



Une présence affirmée sur les réseaux sociaux

- 23 300 abonnés sur la page Facebook
- 2800 abonnés sur Instagram
- 3500 abonnés au compte Twitter
- 4600 abonnés sur LinkedIn



Les retombées presse

260 retombées en 2017, 115 en 2020 (651 articles entre 2017 et 2020)

La photothèque

> 19000 documents en 2020 (+ 4000 documents depuis 2017)

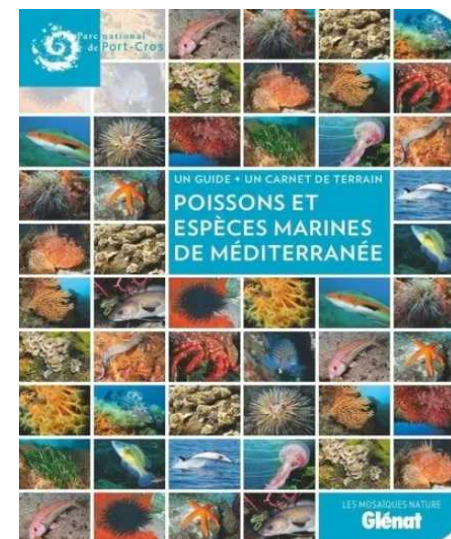
**Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture**

# 3 – Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

## Communication

### Les éditions marquantes

- "Fleurs du littoral méditerranéen" - collection Mosaïques nature - éditions Glénat (auteurs Annie Aboucaya et Henri Michaud)
- "Poissons et espèces marines de Méditerranée" - collection Mosaïques nature - éditions Glénat (réédition d'un guide sorti en 2006)
- Un agenda Terre sauvage chaque année



### Les vidéos

- 4 vidéos scientifiques
- 2 vidéos suite aux incendies du Cap Lardier et à la marée noire
- 1 vidéo de présentation du Parc national de Port Cros



**Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture**

# 3 – Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

## Projet 19 – Mesures 3.2.1 / 3.5.1 / 3.7.2

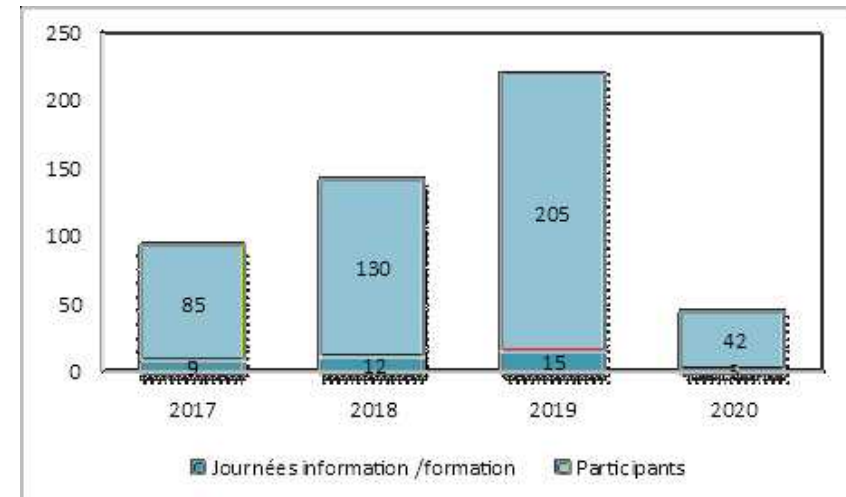
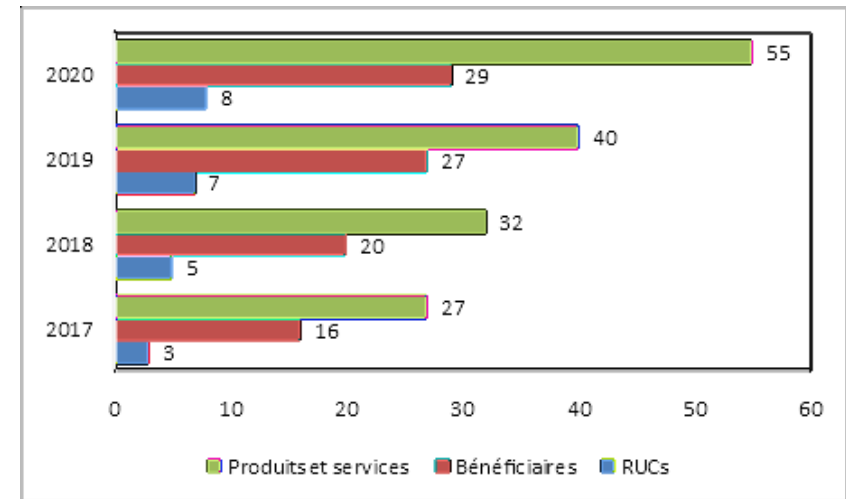
### Marque Parc national

#### ● Progression sur le PPA

- > 8 à 55 produits et services marqués **X7**
- > 4 à 29 bénéficiaires **X7**
- > 1 à 8 catégories (RUC's) déployées **X8**

#### ● Formation (sur le triennal)

- > 39 journées de formation
- > 462 participations



**Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture**

# 3 – Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

## Projet 19 – Mesures 3.2.1 / 3.5.1 / 3.7.2



### ● Réalisation de 5 films de promotion des écolabels

- > Marque Esprit parc national (3)
- > High Quality Whale Watching
- > Destination Parc national de Port-Cros



### ● Opération Mer sans plastique

- > Sensibilisation à la protection de la Méditerranée
- > Nudges engageants pour supprimer les plastiques à usage unique
- > Diffusion auprès des bénéficiaires de la Marque EPN

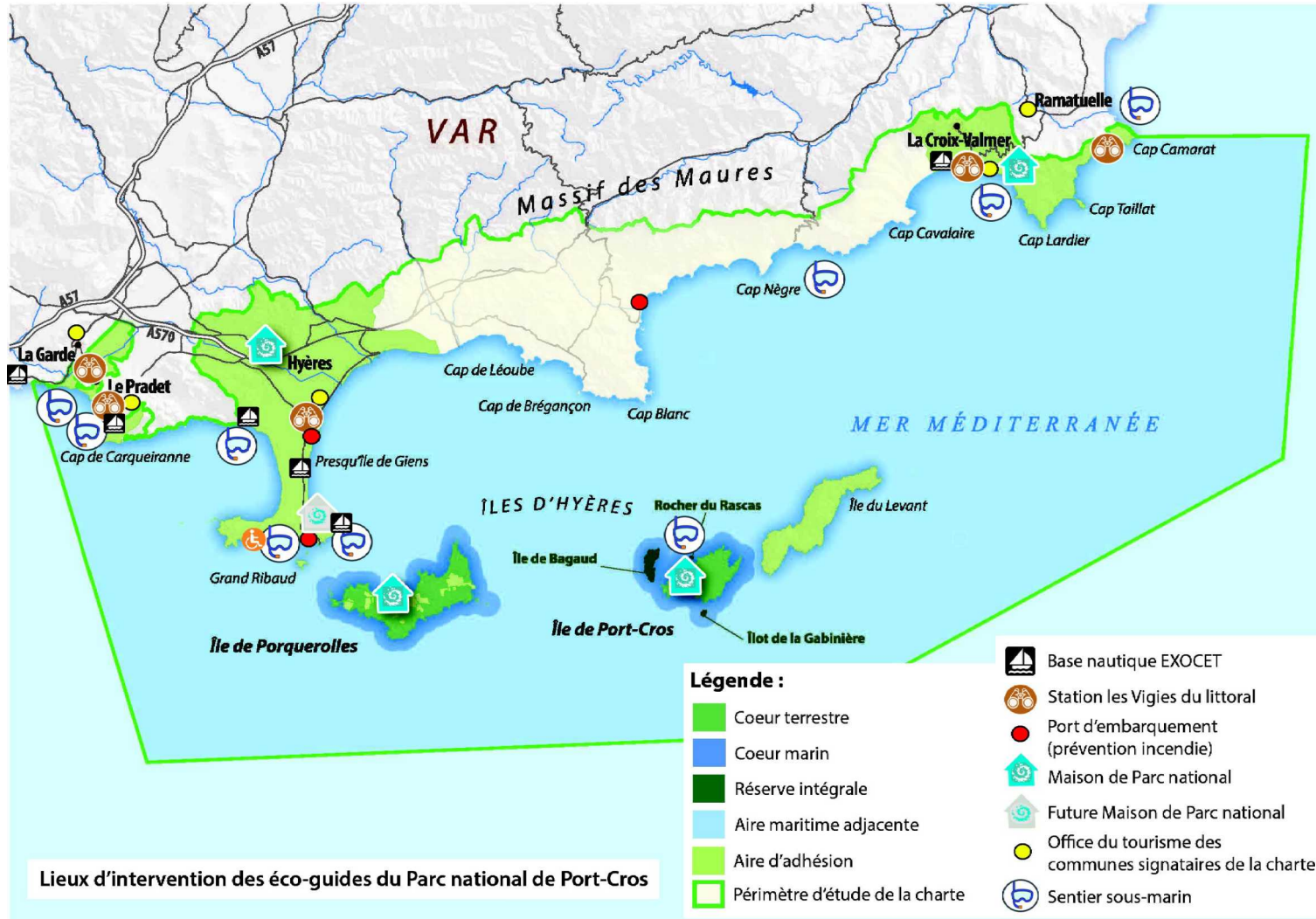


**Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture**



# 3 – Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

## Écocitoyenneté



Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture



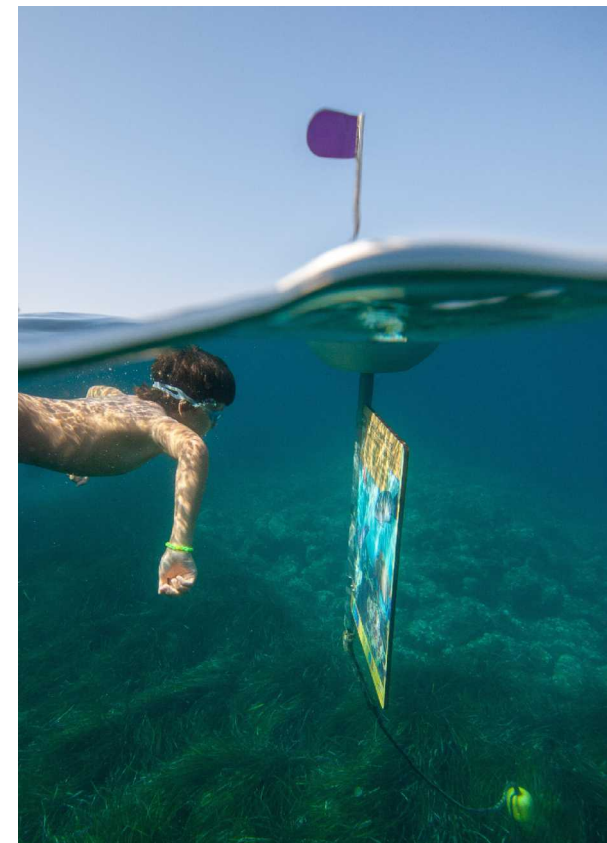
# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

Projet 42 - Mesure 5.5.6. et Projet 43 - Mesure 5.5.2. et 6.2.5.

## Écocitoyenneté

### Incarner le territoire

- Sentiers sous-marins : 9
- Vigies du littoral : 5
- Bases nautiques EXOCET : 10
- Collectif d'Initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures (CIETM) : 40 associations partenaires
- Formation partenaires : 30 journées
- Outils de sensibilisation : films (3), expositions (5), ouvrages (9), supports variés (plaquettes, quiz, outils pédagogiques, carnets des sentiers sous-marins, etc.)
- Actions de mobilisation citoyenne : campagnes de sensibilisation (6), voiles de Port-Cros (7), dizaines d'événements locaux-nationaux



**Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture**

# 3 – Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - Faits marquants

## Projet 41 - Mesure 5.4.2. Écocitoyenneté

### Parcours éducatif (classes en projets pédagogiques annuels) : 86

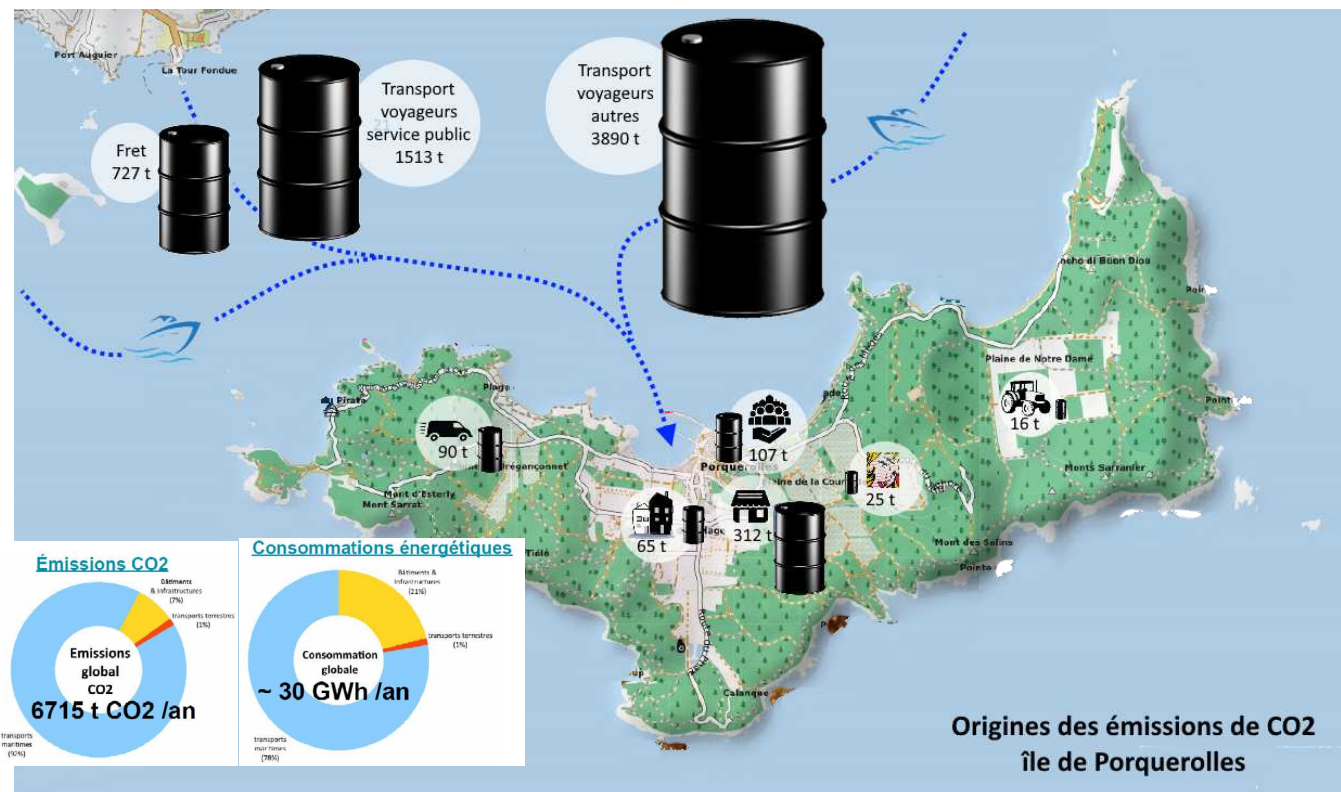
- Ecoles en « Aires Educatives » : 25
- Collèges en « Classes plongée » : 29
- Lycées en « Jeunes ambassadeurs du Parc national de Port-Cros » : 22
- Agricampus
  - Bac Pro « Gestion des milieux naturels et de la faune » : 5
  - Apprentis en « BTS Gestion et Protection de la Nature » : 2
- Université de Toulon/Licences 2-3 en option « Ecoguides » : 3



**Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture**

# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 – Faits marquants

## Audit énergétique de l'île de Porquerolles



- **Diag infra / bâtiments**  
9 familles d'activités explorées  
7227 MWh/an = 1400 foyers  
le port = 10 % du total  
le froid = 20 % du total
- **Diag transports**  
21700 MWh/an  
92 % des émissions CO2 de l'île inhérentes au transport maritime
- **Un plan d'action**  
Définition de 15 actions à réaliser en mode multi-partenarial



**Développement durable du territoire et valorisation du patrimoine**



## Faits marquants

### Restauration et valorisation du fort du Moulin



- Sauvegarde du Monument Historique et création d'un espace de travail avec hébergement
- Budget global : 2 150 k€
- Soutien financier DRAC, Région, MTES
- 4 années de travaux

**Développement durable du territoire et valorisation du patrimoine**

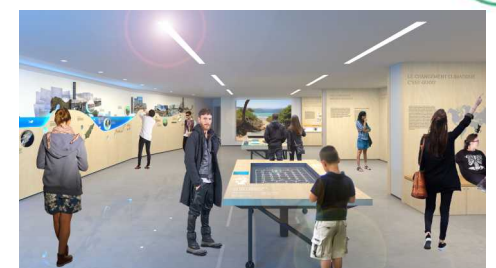
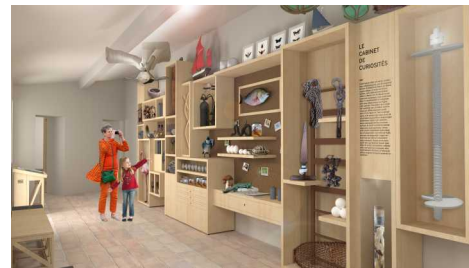
# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 –

## Faits marquants

### Restauration et valorisation du fort du Pradeau



- Un projet architectural et scénographique pour la création d'un centre d'interprétation
- Budget global : 2 500 k€
- Soutien financier à 100 %
- 50 000 visiteurs
- Partenariat gestion OT



**Développement durable du territoire et valorisation du patrimoine**



# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 –

## Faits marquants

- Mise en service : juin 2020
- Active du 15/04 au 15/10
- 180 ha d'herbier protégés
- 68 bouées d'amarrage
- Gratuit le jour / Payant la nuit
- Budget global : 670 k€
- Soutien financier au 2/3



## ZMEL DE BAGAUD – PORT-CROS



Usages en mer et milieux marins – activités nautiques

# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 –

## Faits marquants

### Démarche COPAINS - COllections PAtrimoine INsertion



- **2017** : 25 ha d'espaces agricoles gérés en bio par une association d'insertion, sous pilotage du PNPC
- **2019** : transformation des produits sur site, avec vente directe sur Porquerolles, sous la marque « Esprit Parc National »
- **18 postes et 10 t de produits**

Espaces naturels, agriculture, forêts



# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 –

## Faits marquants

### Cap Phoenix – Med Foreste



- **Incendie du Cap Lardier : «Transformer cet événement en opportunité »**
- **Suivre les reconquêtes en post-incendie – solutions fondées sur la nature**
- **Le sylvopastoralisme dans les itinéraires sylvicoles du contrôle du biocombustible**
- **Mieux se préparer aux évènements futurs**

**Espaces naturels, agriculture, forêts**



# Capacité de charge et régulation

- **Des études :**

- > Connaissance fréquentation
- > Impacts sur l'environnement
- > Socio – économie
- > Juridique

- **Des concertations :**

- > Auditions
- > Ateliers de prospective
- > Exposition – livre d'or
- > Gouvernance
- > Séminaire Sénat

- **La régulation (métropole et Commune)**

- > Détermination jauge
- > Échelonnement départs
- > Révision DSP
- > Charte des bateliers
- > Retour d'expérience
- > Loi hyper-fréquentation...

- **Poursuite :**

- > Régulation cycles
- > Régulation plaisance
- > Calage services publics...

# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA 2017-2020 – Faits marquants - Réserve intégrale des Ilots de Port-Cros

- Programme décennal Bagaud 2010-2019 achevé.

Toutes les actions programmées bien effectuées

Document de synthèse à disposition

- Plan de gestion décennal de la réserve intégrale en cours de rédaction (Bagaud, Rascas, Gabinière), livrable fin 2021

- Mission d'inventaires naturalistes quinquennaux Petites Iles de Méditerranée, faune-flore réalisée en 2021



<https://fr.calameo.com/read/00031836317a0d59ca22>

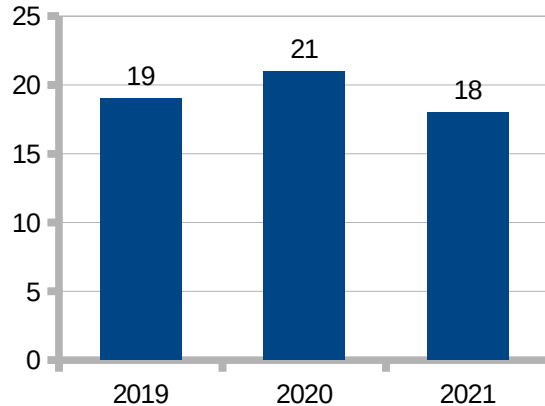
0

Site internet PNPC : rechercher réserve

# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 –

## Faits marquants

- Charte de pêche professionnelle autour de Porquerolles (2019)

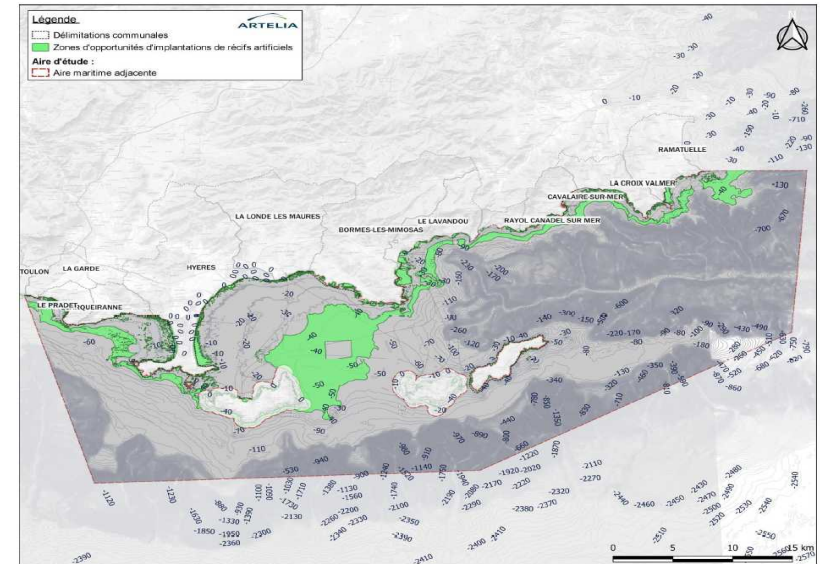
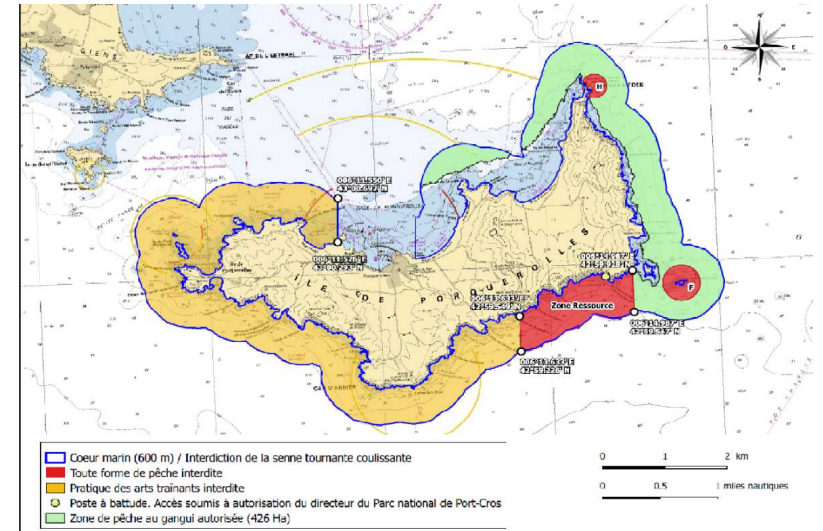


■ Nombre de pêcheurs autorisés

- Planification des usages en AMA

Concertation \_ Prestataire  
Récifs artificiels \_ Prestataire  
ZPF => Gouvernance partagée

- Révision du DOCOB (3 sites N2000)



## Usages en mer et milieux marins – activités nautiques



# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA - 2017-2020 – Faits marquants - Suivis et inventaires – Terre



Suivi de la population de Tortue d'Hermann du Cap Lardier

Inventaire entomologique des zones humides de l'aire d'adhésion



Mise à jour de la connaissance sur le Discoglosse sarde à Port-Cros et au Levant

Recensement des populations de Puffins de Scopoli et yelkouan sur les îles d'Hyères.





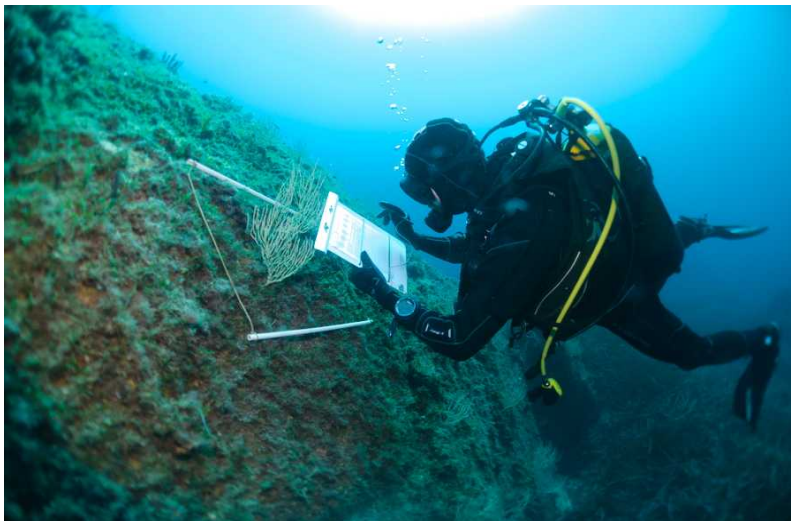
# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA 2017-2020 – Faits marquants - Suivis et inventaires – Mer



Recensement 2019 de la population de mérrou brun du PNPC



Suivi de l'état des populations d'échinodermes

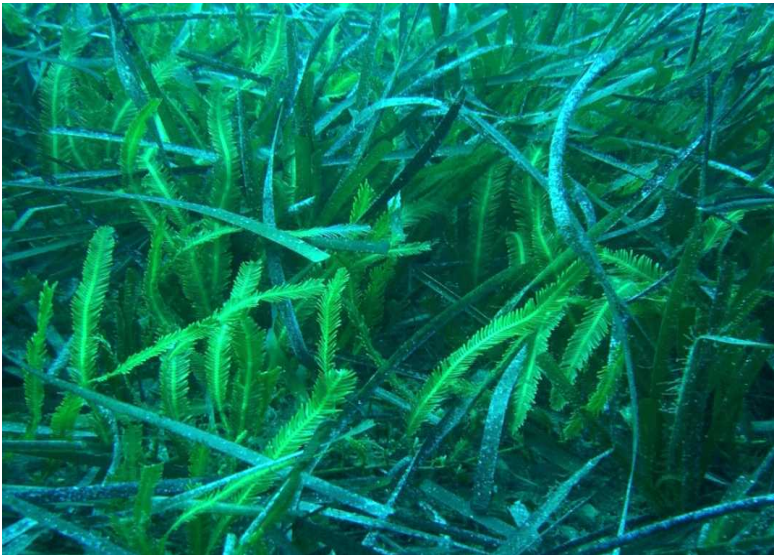


Suivi de l'état de conservation des Gorgones blanches (changement global)



# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA 2017-2020 – Faits marquants - Veille biologique

- Eradication *Caulerpa taxifolia*
- Arrachage Griffes de sorcière
- Veille Grande nacre
- Veille Tarente de Maurétanie



# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 – Faits marquants - *Scientific Reports of Port-Cros National Park*



Revue éditée depuis 1975

- ✓ 35 volumes
- ✓ 489 articles publiés
- ✓ domaines variés allant du génie écologique à la biologie marine, en passant par les sciences humaines et sociales.



**Scientific Reports of  
Port-Cros National  
Park**

**Travaux scientifiques du  
Parc national  
de Port-Cros**

Volume 35

Inscription en ligne pour recevoir le prochain volume  
au format numérique à partir de la rubrique dédiée du Site Internet





# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA 2017-2020 – Faits marquants – Le Système d'information du PNPC

- Le Système d'Information (SI) est un ensemble organisé de ressources qui sont composées,
  - de personnels (le service SI au sens large),
  - de matériels et logiciels (le socle informatique),
  - de données et
  - de procédures

qui permet de regrouper, de classier, de traiter et de diffuser de l'information sur un environnement donné ce qui donne le portail SI.

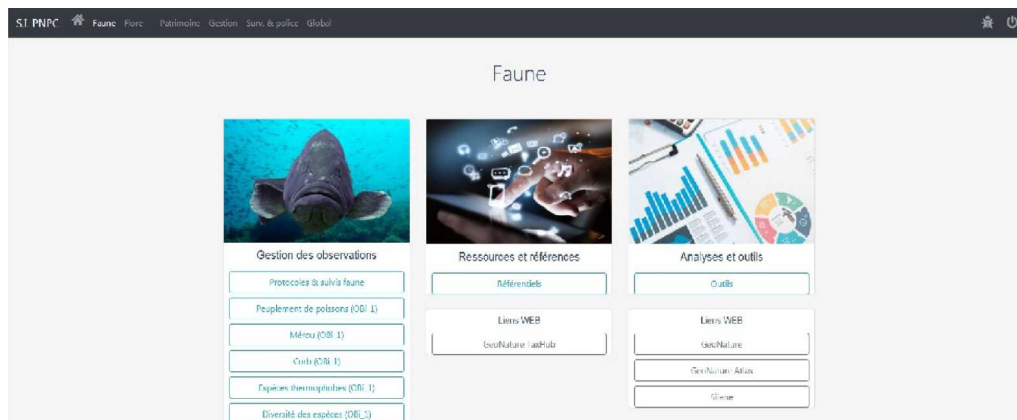
**Système d'information**



# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA 2017-2020 – Faits marquants – Portail Systèmes d'Information en 2021

## ● Les modules présents sur le portail :

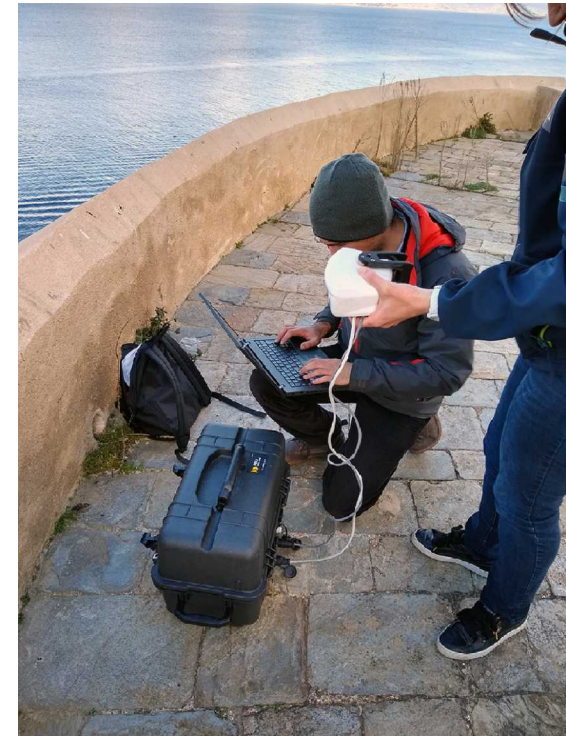
- > Les suivis naturalistes faune et flore terrestre
- > Modules de suivi Obi<sub>1</sub> (Observatoire de la biodiversité et des usages en mer)
- > Modules de suivi des usages (circulation des véhicules, plongée, pêche de loisir et professionnelle...)
- > Module de suivi du patrimoine bâti (en cours de développement)
- > Catalogue de métadonnées
- > Outils métier (outil de synthèse de données naturalistes Géonature, photothèque, outil de promotion du tourisme durable Geotrek, données météo...)



# 3 - Bilan du 1<sup>er</sup> PPA 2017-2020 – Faits marquants – Challenge numérique : innovation technologique

## ● Le Parc national territoire de l'innovation technologique.

Un projet numérique est en cours, il a pour le but de développer un nouveau système d'analyse optique à destination des gestionnaires d'aires marines protégées. Le socle principal de la recherche se base sur de l'Intelligence Artificielle et de l'apprentissage numérique (réseau de neurones artificiels). Cet apprentissage s'appuie sur une banque de données de prises de vue annotées. Le système permettra une aide à la gestion de ces territoires.



**Systeme d'information**

## Faits marquants

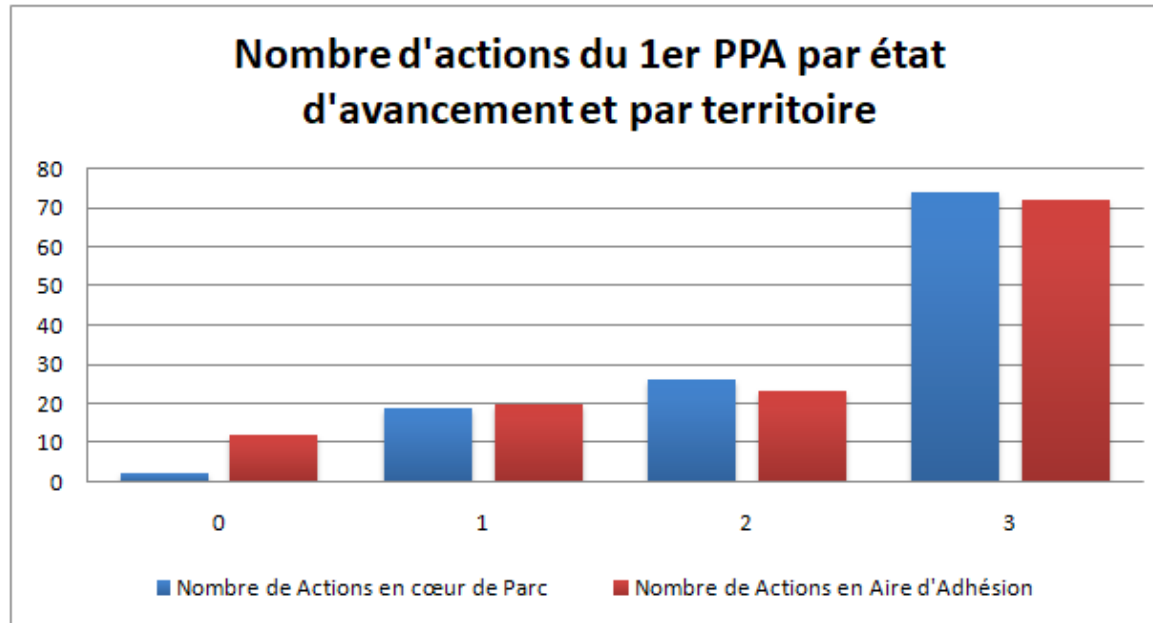
- Participation active dans le réseau de gestionnaires d'Aires Marines Protégées de Méditerranée "MedPAN"
- 9 projets européens financés par des fonds LIFE, FEAMP, Interreg Marittimo et Med : en moyenne 80 000 € par an et par projet
- 3 mécènes privés : environ 150 000 € de fonds privées par an



Projets de coopération et financements

# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 –

## Faits marquants



Code 0 : action abandonnée/reportée  
Code 1 : action engagée  
Code 2 : action en cours  
Code 3 : action terminée ou fortement avancée

Premier programme d'action (PPA): 47 mesures « prioritaires »

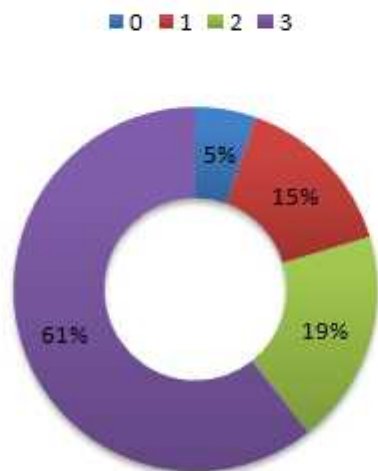
Au total environ 250 actions

**Suivi de la mise en œuvre de la Charte de territoire**

# 3 - Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020 –

## Faits marquants

Pourcentage des projets du 1er PPA par état d'avancement



Code 0 : action abandonnée/reportée  
Code 1 : action engagée  
Code 2 : action en cours  
Code 3 : action terminée ou fortement avancée

61% des actions prévues ont pu fortement avancer voir être finalisées

**Suivi de la mise en œuvre de la Charte de territoire**



## 4 – Objectifs et Planning CESC 2021-2022

### ● 2021

- > **Cadrage du fonctionnement du CESC (présentation et validation de la feuille de route).**
- > **Analyse du bilan du 1er triennal pour mieux construire le plan pluriannuel suivant.**
  - > 29/09 / envoi d'un questionnaire aidant à l'analyse du bilan
  - > 15/10 / date limite de réponse au questionnaire
  - > 02/11 / date limite de la rédaction de la note de synthèse « regard sur le premier plan pluriannuel » par le président du CESC à annexer au bilan du plan d'actions 2017-2020
  - > 16/11 / présentation du bilan et de la note au Bureau CA
  - > 02/12 / présentation du bilan et de la note en CA

## 4 – Planning CESC 2021-2022

### ● 2022

- > **Co-construire au sein des commissions des orientations stratégiques et méthodologiques pour la suite de la déclinaison de la charte**
  - > Janvier : 1ère réunion de chaque commission : élection de l'animateur (appelé à constituer le bureau avec le président) assisté d'un(e) chef de service et réflexions autour de la feuille de route
  - > 1er et 2ème trimestre : réunions des commissions pour élaborer les orientations stratégiques et propositions de formulation des projets « prioritaires »
  - > 3ème trimestre : réunion plénière du CESC pour examen des propositions des commissions thématiques
  - > 4ème trimestre : 4ème réunion des commissions pour compléter et parachever le projet de nouveau plan pluriannuel

**Chaque commission pourra se réunir à son rythme, cela dépendra de l'avancée et de l'animation du groupe.**

## 5 – Questions diverses

